

# COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS

## Séance du 17 mars 2021

L'an deux-mil vingt et un, le dix-sept mars à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Georges du Bois, sous la présidence d'Isabelle Leballeur, Présidente.

Présents : BLANCHET Catherine, BOUCREL Jennifer, BRETEAU Franck, CARRIERE Samia, DULUARD Nathalie, HERMAN Audrey, JOUANNY Pascal, LEBALLEUR Isabelle, MAHE François, MOULIN Delphine, PIRON Laurence, POLLEFOORT Maurice, ROBIN Murielle, VIAUD Leslie, LE VAILLANT Chantal  
Jean MARTY, trésorier général.

Excusés : POULAIN Dominique

Secrétaire de séance : Pascal JOUANNY



### A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 7 janvier 2021,
- Bilan des services 2020
- BUDGET : Comptes administratifs 2020,
- BUDGET : Comptes de gestion 2020,
- BUDGET : Affectation de résultats 2020,
- BUDGET : Budget primitif 2021,
- BUDGET : Subventions aux associations,
- BUDGET : Amortissements
- BUDGET : Engagements de projets d'achat
- RH : Tableau des effectifs 2021
- DSP : Avenant n°1 au contrat
- Questions diverses.

14 présents, 14 votants sur les 15 membres en exercice. Le quorum est atteint.

Pascal JOUANNY est désigné secrétaire de séance. Le compte-rendu du comité syndical du 7 janvier 2021 est validé par tous les élus présents.

La Présidente remercie de sa présence M. MARTY, trésorier général de la trésorerie agglomération mancelles et Amendes.

La Présidente ouvre la séance et propose au Comité syndical d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour, dans les questions diverses : communication officielle sur le transfert de la compétence carte foot au syndicat par les communes de Pruillé le Chétif et Saint Georges du Bois. Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

OBJET : BILAN DES SERVICES 2020

Un bilan de chacun des services du syndicat est présenté aux élus par Lise DEVAUX, coordinatrice territoriale, sur la base d'une présentation Powerpoint (voir en annexe).

### Principales évolutions 2020-2021

- Passage des animateurs des mercredis de contrats CEE à contrats CDD (nouvelle législation)
- Recrutement d'une directrice ALSH pour les mercredis et vacances scolaires à 100% (temps de travail annualisé)
- Reprise de l'activité de l'ALSH été de l'association LEJ (5 semaines)
- Relais : Mise en place du guichet/lieu unique d'information à partir de septembre 2020
- Annulation des séjours ados et préados été 2020 et hiver 2021, suspension des « jeux et rencontres » de mars à juillet 2020, télétravail de mars à mai 2020 dû à la COVID
- Etablissement de la gouvernance et des instances du projet social
- Réorganisation des services et des missions du personnel
- Recrutement de la coordinatrice territoriale à 80% en janvier 2021
- Un poste d'EJE évolue de 50% à 70% pour assurer l'accompagnement des MAM en binôme avec l'autre EJE (10% rattachés à la coordination PE) et 10% rattachés au service parentalité pour animer des ateliers petite enfance.
- Signature des conventions de financement liées à la nouvelle Convention Territoriale Globale avec la CAF en février 2021

### Enfance jeunesse

Les recettes 2020 ont souffert de la crise sanitaire, liées aux annulations des centres, des séjours, de la non-participation des familles. Néanmoins, les aides de la CAF et celle notamment de la DDCS d'environ 10 000€ ont permis de financer les postes des personnels.

Les séjours d'été 2020 ont été annulés et à la grande déception de tous, le séjour neige a été annulé peu de temps avant son déroulement par la DDCS qui a refusé le départ des séjours avec hébergement (arrêté ministériel), tout en permettant les séjours « colos apprenantes ». Aussi, Erwan VIEL, coordinateur enfance jeunesse mène-t-il une réflexion autour de ces « colos apprenantes » pour cet été.

### Petite enfance

Le nombre de contacts a augmenté et le nombre de rdv baissé du fait du télétravail pendant 2 mois. Une année très chargée en travail social et relationnel: soutien aux AM (jeux et rencontres) et aux parents dans un contexte sanitaires difficile ayant entraîné beaucoup d'isolement (pour les jeunes mamans particulièrement).

### Multi-accueil Pomme de Reinette

Le bilan financier ne nous est pas encore parvenu, mais il semblerait plutôt positif et le syndicat peut s'attendre à un reversement de 50% des bénéficiaires du délégataire pour 2020, comme convenu dans la convention.

Modification de l'avenant n°1 en cours de préparation, suite à la notification du reversement du bonus CTG directement au délégataire et non plus au délégant, mais aussi lié à l'évolution de fonctionnement des demandes d'inscription au multi-accueil : préinscriptions par le relais désormais dans le cadre du lieu unique d'information. Enfin, une évolution financière liée aux constats suivants :

- Engagement non respecté de la répartition du temps de travail de l'EJE en direction à 60% temps administratif et 40% temps « enfants » (43% administratif en réalité).
- atteindre la répartition 60/40 pour l'EJE en direction et par conséquent 17% de temps auprès des enfants à basculer sur un autre professionnel.
- Difficulté à accueillir les demandes (nombreuses) des familles ayant besoin avant 8h30 (seulement 2 professionnels donc maximum 12 enfants accueillis sur cette plage horaire)
- Permettre à plus de familles l'accès au service le matin à partir de 8h (au lieu de 8h30).

Deux options sont donc proposées aux élus du comité :

- Option 1 Recrutement sur le poste CAP PE vacant d'un salarié titulaire d'un CAP PE

- Option 2 Recrutement sur le poste CAP PE vacant de la salariée actuellement en CDD (auxiliaire de puériculture) en janvier-mars 2020 et depuis septembre 2020.

<b>Pomme de reinette</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Budget initial	332 053,43 €	336 632,07 €	341 279,06 €	345 994,31 €
<b>Budget revu option 1</b>	-	<b>343 698,07 €</b>	<b>348 451,05 €</b>	<b>353 273,88 €</b>
Part familles option 1	59 757,71 €	60 719,60 €	61 359,59 €	61 999,68 €
Part CAF option 1	139 434,67 €	141 588,42 €	143 080,36 €	144 572,50 €
<b>Part Bocage Cénomans (hors loyer) option 1</b>	<b>113 011,21 €</b>	<b>121 515,82 €</b>	<b>124 111,99 €</b>	<b>126 777,231 €</b>
<b>Part Bocage Cénomans (hors loyer) option 2</b>	-	<b>125 950 €</b>	<b>128 547 €</b>	<b>131 212 €</b>
<b>Ecart Bocage Cénomans option 1</b>	-	<b>5 710 €</b>	<b>5 795,99 €</b>	<b>5 882,21 €</b>
<b>Ecart Bocage Cénomans option 2</b>	-	<b>10 145 €</b>	<b>10 231 €</b>	<b>10 317 €</b>

☛ **Les élus valident l'option 2.**

**OBJET : BUDGET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Mme Herman, vice-présidente prend la parole et expose chaque élément du budget 2020.

A la question sur la somme de 29 901.39 € de recettes en fonctionnement au lieu des 18 630 € prévu, il est expliqué que cette somme correspond à de la refacturation de prestations à Léo Lagrange Ouest. En effet, avec la nouvelle délégation, le syndicat a repris certains contrats de prestation en son nom afin de garder la main sur des possibles ruptures ou passations de contrats.

CA BUDGET EXERCICE 2020							
SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	Inscrit 2020	Réalisé 2020	%	RECETTES	Inscrit 2020	Réalisé 2020	%
11- Charges générales	312 367,15 €	255 790,46 €	81,89%	013- Atténuations de charges	0,00 €	1 957,42 €	
12-Personnel	287 217,00 €	238 045,23 €	82,88%	70- Produits des services	107 550,00 €	77 291,26 €	71,87%
14-Atténuation produits							
65-Gestion courante	6 088,31 €	5 710,36 €	93,79%	74-Dotations	420 696,38 €	370 395,47 €	88,04%
66-Charges financières				75- Autres produits de gestion courante	18 630,00 €	29 901,39 €	160,50%
67-Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €		77- Autres produits exceptionnels	0,00 €	30,00 €	
022-Dépenses imprévues	44 236,99 €	0,00 €	0,00%				
023-Virement section Invest	45 602,19 €	0,00 €	0,00%	042- Opérations d'ordre de transfert entre section	3 219,06 €	3 219,06 €	100,00%
042-Opérations d'ordre de transfert	11 955,69 €	11 955,69 €	100,00%	002- Excédent de fonctionnement reporté	157 371,89 €	157 371,89 €	100,00%
<b>Total des dépenses</b>	<b>707 467,33 €</b>	<b>511 501,74 €</b>	<b>72,30%</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>707 467,33 €</b>	<b>640 166,49 €</b>	<b>90,49%</b>
Dépenses de fonctionnement pures		499 546,05 €		Recettes de l'année		482 794,60 €	
		Résultat				128 664,75 €	
SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES	Inscrit 2020	Réalisé 2020	%	RECETTES	Inscrit 2020	Réalisé 2020	%
020-Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00 €	0,00%	021- Virement section de fonctionnement	45 602,19 €	0,00 €	0,00%
040- Opérations d'ordre de transfert	3 219,06 €	3 219,06 €	100,00%	40- Opérations d'ordre de transfert	11 955,69 €	11 955,69 €	100,00%
20- Immobilisation incorporelles	6 480,00 €	5 969,60 €	92,12%	10- Dotations, fonds divers (FCTVA)	2 742,65 €	2 742,65 €	100,00%
21- Immobilisations corporelles	58 144,32 €	39 233,27 €	67,48%	13- Subventions d'investissement	0,00 €	7 784,54 €	
27- Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €		27- autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	
23- Immobilisations en cours							
Restes à réaliser				001-Excédent d'investissement reporté	12 542,85 €	12 542,85 €	100,00%
<b>Total des dépenses</b>	<b>72 843,38 €</b>	<b>48 421,93 €</b>	<b>66,47%</b>	1068- Affectation des résultats			
Dépenses d'investissement pures		48 421,93 €		<b>Total des recettes</b>	<b>72 843,38 €</b>	<b>35 025,73 €</b>	<b>48,08%</b>
				Recettes de l'année		22 482,88 €	
		Résultat				-13 396,20 €	

Mme Leballeur, Présidente sort. Maurice Pollefoort, doyen d'âge, prend la présidence du comité le temps du vote des comptes administratifs 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote des comptes administratifs 2020 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 13

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix les comptes administratifs 2020, en l'absence de la Présidente.

Mme Leballeur revient au sein de l'assemblée.

#### OBJET : BUDGET : COMPTES DE GESTION 2020

M Marty confirme que le compte administratif présenté ce soir est conforme au compte de gestion du trésorier. Il rappelle les échanges constants entre les services de l'ordonnateur et de la trésorerie.

Les résultats montrent une année difficile, dans une situation particulière qui n'est toujours pas finie et qui explique bien cette diminution de l'excédent de fonctionnement, accentuée aussi par la baisse de financement de la CAF (année blanche au niveau de la CTG), dont les subventions 2020 seront versées en 2021.

M. Marty rappelle que la section de fonctionnement dans un budget détermine la capacité d'investissement de la collectivité et qu'avoir toujours un excédent à la section investissement n'est pas un gage de bonne santé, puisque par définition, une collectivité se doit de toujours investir.

Il rappelle enfin que le ratio des charges de personnels est dans la norme (49-50%)

Mme La Présidente remercie M. Marty pour son analyse.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote du compte de gestion 2020 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 14

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix le compte de gestion 2020.

**OBJET : BUDGET : AFFECTATION DE RESULTATS 2020**

M. Marty explique que les collectivités n'ont pas le droit d'avoir de déficit . Aussi, les élus doivent prendre une délibération pour affecter le résultat de l'excédent de fonctionnement au déficit de l'investissement.

Excédent fonctionnement 2020			<b>128 664,75 €</b>
Déficit investissement			-13 396,20 €
RAR dépenses			-1 548,72 €
Affectation obligatoire BP 2021 (C/1068)			<b>14 944,92 €</b>
Report excédent fonctionnement			<b>113 719,83 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de l'affectation de résultats 2020 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix l'affectation de résultats 2020.**

**OBJET : BUDGET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

L'AFR fonctionnera cet été 4 semaines en juillet. Pour rappel en 2020, elle avait fait une demande motivée de 4 000€.

Pour cette année la subvention s'élèverait à 5 000 €, afin de permettre un meilleur accueil des ados (12-14 ans).

Les élus insistent sur le fait que l'association doit pouvoir garder son indépendance et pouvoir continuer à gérer les centres de loisirs d'été. Lise DEVAUX rappelle que le syndicat apporte une aide financière mais aussi un accompagnement, dans un souci de renfort du partenariat : prêt du minibus, proposition du coordinateur enfance jeunesse d'aider à la préparation des activités ados, etc.

A signaler que l'AFR a confirmé son adhésion à la Fédération Nationale, la Fédération Départementale s'en étant elle retirée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la subvention annuelle à l'AFR par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la subvention annuelle à l'AFR.**

**OBJET : BUDGET : AMORTISSEMENTS**

Amortissements des achats 2020 :

Le montant total des amortissements à prévoir sur 2021 s'élève à 18 490.36€.

### Amortissements des subventions :

Le montant total des amortissements des subventions liées aux amortissements de biens à prévoir sur 2021 s'élève à 4 359.92€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote des amortissements par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix les amortissements pour 2021.

### OBJET : BUDGET : PROJETS D'ACHAT 2021

Un tableau des hypothèses d'investissements est présenté aux élus

ÉLÉMENT	Compte imputation	SERVICE	PRIX HT	PRIX TTC	Délib SIBC Nécessaire	Demande de Subv CAF sur HT	Total subv	Reste à charge SIBC HT
Bureau resp enfance-jeunesse	2184	Enfance-Jeunesse	483,82 €	580,58 €	non	non	0,00	483,82 €
Extincteurs	2188	petite enfance	394,75 €	473,70 €	non	non	0,00	394,75 €
Vidéo Projecteur	2183	petite enfance	357,07 €	428,48 €	oui	40%	142,83	214,24 €
Ecran de PC MEJ	2183	Coordo PE	135,00 €	162,00 €	oui	50%	67,50	67,50 €
Ecran de PC	2183	Relais PE	135,00 €	162,00 €	oui	50%	67,50	67,50 €
Destructeur de documents	2183	petite enfance	71,99 €	89,99 €	oui	40%	28,80	43,20 €
Caisson à tiroir	2184	Coordo	139,27 €	167,12 €	oui	?		139,27 €
Matériel animation	2188	ALSH	335,25 €	402,30 €	oui	30%	100,58	234,68 €
Logiciel tablette et formation	2183	petite enfance	9 072,00 €	10 886,40 €	oui	50%	4536,00	4 536,00 €
Tapiserie + peinture porte ext	2188	petite enfance	5 233,14 €	6 279,77 €	oui	40%	2093,26	3 139,88 €
Portillon bois	2188	Multiaccueil	633,00 €	759,60 €	oui	40%	253,20	379,80 €
Lave linge	2188	Multiaccueil	784,16 €	940,99 €	oui	40%	313,66	470,50 €
Sèche-linge	2188	Multiaccueil	439,19 €	527,03 €	oui	40%	175,68	263,51 €
Changement lavabo salle 2	2188	petite enfance	211,80 €	254,16 €	oui	40%	84,72	127,08 €
imprimante portative	2183	Enfance-Jeunesse	209,00 €	250,80 €	oui	50%	104,50	104,50 €
			17 755,87 €				7 968,22 €	9 787,66 €

Sur ces achats, des possibles subventions de la CAF nécessitent un engagement d'achat. Il est à noter que la subvention estimée pour le logiciel et la formation Aïga doit être revue à la baisse, la formation n'étant pas prise en charge par la CAF (-2 000€). Les agents sont actuellement en train de voir si le syndicat bénéficie d'un fond de formation (voir avec le CNFPT).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote sur l'accord de demande de subventions par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix les demandes de subventions.

### OBJET : BUDGET : BUDGET PRIMITIF 2021

Avant de passer au budget primitif, la Présidente expose la répartition des cotisations des communes et son calcul. Les communes s'étaient engagées à payer 50% du poste de coordination territoriale (les 50% restants étant pris en charge par la CAF) et participer à la reprise de l'ALSH d'été de l'association LEJ, mise en sommeil depuis 2020.

	Chaufour Notre Dame	Fay	Pruillé Le Chétif	St Georges du Bois	Trangé	Total
<b>CLE N°5 50% fiscalité large/50% jeunes &lt; 15 ans</b>	<b>16,31%</b>	<b>7,62%</b>	<b>17,22%</b>	<b>26,98%</b>	<b>31,86%</b>	<b>100,00%</b>
<b>REPARTITION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES BUDGET 2017-2019 (Clé n°5)</b>						
	Chaufour	Fay	Pruillé	St Georges	Trangé	Total
Participation annuelle 2019	40 847,04 €	19 083,00 €	43 130,32 €	67 568,08 €	79 766,60 €	250 395,04 €
<b>REPARTITION DES CHARGES SUPPLEMENTAIRES BUDGET 2020 (Clé n°5)</b>						
	Chaufour	Fay	Pruillé	St Georges	Trangé	Total
Participation annuelle	40 847,04 €	19 083,00 €	43 130,32 €	67 568,08 €	79 766,60 €	250 395,04 €
Coordination territoriale (base de maximum 48000 € pris en charge par la CAF à 50% sur 4 mois)	1 305,04 €	609,69 €	1 377,99 €	2 158,77 €	2 548,50 €	8 000,00 €
Reprise ALSH LEJ	1 957,56 €	914,54 €	2 066,99 €	3 238,15 €	3 822,76 €	12 000,00 €
<b>Participation annuelle 2020</b>	<b>44 109,65 €</b>	<b>20 607,23 €</b>	<b>46 575,30 €</b>	<b>72 965,00 €</b>	<b>86 137,86 €</b>	<b>270 395,04 €</b>
<b>Participation trimestrielle 2020 (total/4 trimestres)</b>	<b>11 027,41 €</b>	<b>5 151,81 €</b>	<b>11 643,83 €</b>	<b>18 241,25 €</b>	<b>21 534,47 €</b>	<b>67 598,76 €</b>
<b>REPARTITION DES CHARGES SUPPLEMENTAIRES BUDGET 2021 (Clé n°5)</b>						
	Chaufour	Fay	Pruillé	St Georges	Trangé	Total
Participation annuelle (base 2017)	40 847,04 €	19 083,00 €	43 130,32 €	67 568,08 €	79 766,60 €	250 395,04 €
Coordination territoriale (base de maximum 48000 € pris en charge par la CAF à 50%)	3 915,13 €	1 829,08 €	4 133,98 €	6 476,30 €	7 645,51 €	24 000,00 €
Reprise ALSH LEJ	1 957,56 €	914,54 €	2 066,99 €	3 238,15 €	3 822,76 €	12 000,00 €
<b>Participation annuelle 2021</b>	<b>46 719,73 €</b>	<b>21 826,62 €</b>	<b>49 331,29 €</b>	<b>77 282,54 €</b>	<b>91 234,87 €</b>	<b>286 395,04 €</b>
<b>Participation trimestrielle 2021 (total/4 trimestres)</b>	<b>11 679,93 €</b>	<b>5 456,65 €</b>	<b>12 332,82 €</b>	<b>19 320,63 €</b>	<b>22 808,72 €</b>	<b>71 598,76 €</b>
<b>Participation supplémentaire à prévoir en 2021 (selon accord de principe)</b>	<b>2 610,08 €</b>	<b>1 219,38 €</b>	<b>2 755,98 €</b>	<b>4 317,54 €</b>	<b>5 097,01 €</b>	<b>16 000,00 €</b>

La clé de répartition sera à revoir pour 2022, notamment sur sa périodicité.

Par souci de pédagogie et de transparence, le budget primitif 2021 est présenté en trois parties :

- Budget Syndicat hors carte foot
- Budget carte foot (celui-ci devant être voté par les élus de la carte)
- Budget global

Budget Syndicat hors carte foot

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021 - SIVOM hors carte foot					
SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Réalisé 2020	Prévision 2021	RECETTES	Réalisé 2020	Prévision 2021
011- Charges générales	255 790,46 €	313 003,46 €	013- Atténuations de charges	1 957,42 €	0,00 €
012-Personnel	238 045,23 €	312 273,54 €	70- Produits des services	77 291,26 €	127 186,85 €
14-Atténuation produits		0,00 €	74-Dotations	370 395,47 €	473 502,80 €
65-Gestion courante	5 710,36 €	6 500,00 €	75- Autres produits de gestion courante	29 901,39 €	19 710,00 €
66-Charges financières		0,00 €	77- Autres produits exceptionnels	30,00 €	0,00 €
67-Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	042- Opérations d'ordre de transfert entre	3 219,06 €	4 359,92 €
022-Dépenses imprévues	0,00 €	52 000,00 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	157 371,89 €	113 719,83 €
023-Virement section Invest	0,00 €	36 212,04 €			
042-Opérations d'ordre de transfert	11 955,69 €	18 490,36 €			
<b>Total des dépenses</b>	<b>511 501,74 €</b>	<b>738 479,40 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>640 166,49 €</b>	<b>738 479,40 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Réalisé 2020	Prévision 2021	RECETTES	Réalisé 2020	Prévision 2021
020-Dépenses imprévues	0,00 €	12 859,17 €	021- Virement section de fonctionnement	- €	36 212,04 €
040- Opérations d'ordre de transfert	3 219,06 €	4 359,92 €	1068- Affectation des résultats		14 944,92 €
20- Immobilisation incorporelles	5 969,60 €	0,00 €	Dont déficit		13 396,20 €
21- Immobilisations corporelles	39 233,27 €	39 032,03 €	Dont RAR		1 548,72 €
Opération future		15 000,00 €	10- Dotations, fonds divers (FCTVA)	2 742,65 €	- €
Hors opérations		24 032,03 €	13- Subventions d'investissement	7 784,54 €	- €
Dont RAR		1 548,72 €	Opération future		
			Hors opérations		
23- Immobilisations en cours					
27- Autres immobilisations financières			40- Opérations d'ordre de transfert	11 955,69 €	18 490,36 €
001-Déficit d'investissement reporté		13 396,20 €	001-Excédent d'investissement reporté	12 542,85 €	- €
<b>Total des dépenses</b>	<b>48 421,93 €</b>	<b>69 647,32 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>35 025,73 €</b>	<b>69 647,32 €</b>

Budget Syndicat carte foot

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021 - CARTE FOOT			
SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Prévision 2021	RECETTES	Prévision 2021
011- Charges générales	2 500,00 €	013- Atténuations de charges	- €
012-Personnel	1 436,60 €	70- Produits des services	- €
14-Atténuation produits	- €	74-Dotations Participations Communes	13 936,60 €
65-Gestion courante	- €	Pruillé le Chétif	7 444,93 €
66-Charges financières	10 000,00 €	St Georges du Bois	6 491,67 €
67-Charges exceptionnelles	- €	75- Autres produits de gestion courante	- €
022-Dépenses imprévues	- €	77- Autres produits exceptionnels	- €
023-Virement section Invest	0,00 €	042- Opérations d'ordre de transfert entre section	- €
042-Opérations d'ordre de transfert	- €	002- Excédent de fonctionnement reporté	- €
<b>Total des dépenses</b>	<b>13 936,60 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>13 936,60 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Prévision 2021	RECETTES	Prévision 2021
020-Dépenses imprévues	- €	021- Virement section de fonctionnement	0,00 €
16- Remboursement emprunt	- €	1068- Affectation des résultats	- €
20- Immobilisation incorporelles	- €	10- Dotations, fonds divers (FCTVA)	- €
21- Immobilisations corporelles	1 812 564,60 €	13- Subventions d'investissement	- €
23- Immobilisations en cours	- €	16- Emprunt	1 812 564,60 €
27- Autres immobilisations financières	- €	Prêt relais TVA (2 ans)	302 094,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert	- €	Prêt relais Subventions (2 ans)	795 000,60 €
001-Déficit d'investissement reporté		Prêt Travaux MOE HT (15 ans)	715 470,00 €
		40- Opérations d'ordre de transfert	- €
		001-Excédent d'investissement reporté	- €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 812 564,60 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 812 564,60 €</b>

Le chiffrage est une estimation réalisée par le maître d'œuvre. La section investissement a vocation à être modifiée cette année suivant la réalisation des travaux.



Trois emprunts sont prévus par le syndicat, mais les fonds seront pris auprès des communes membres de la carte foot, sans aucune conséquence pour les autres communes :

- Prêt relais TVA (2 ans, en attente de réception de la FCTVA)
- Prêt relais subventions (2 ans, correspond aux subventions pour lesquelles le syndicat a reçu une notification) : DETR (495 000 €), ANS (200 000 €) et la Région (100 000 €). Une autre subvention mais qui n'a pas été notifiée pourrait venir du Fonds d'Aide au Football Amateur (50 000 €)
- Prêt travaux (15 ans)

Pour la section fonctionnement, a été estimé une somme forfaitaire si besoin d'entretien des terrains, plus la publicité liée à l'appel d'offre (BOAMP), ainsi qu'une quote-part sur le salaire de la secrétaire (60 heures)

Après en avoir délibéré, les élus de la carte foot (6 élus) procèdent au vote du Budget primitif de la carte foot 2021 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                      Contre : 0                                      Pour : 6

☛ Les élus de la carte foot valident à l'unanimité des voix le Budget primitif carte foot 2021 ainsi que la demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

### Budget Syndicat global

<b>BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021</b>					
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Prévision 2021</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Prévision 2021</b>
011- Charges générales	255 790,46 €	315 503,46 €	013- Atténuations de charges	1 957,42 €	0,00 €
<i>dont Carte Foot-Frais annonces et insertions</i>		2 500,00 €	70- Produits des services	77 291,26 €	127 186,85 €
012-Personnel	238 045,23 €	313 710,14 €			
<i>dont gestion administrative Carte Foot</i>		1 436,60 €	74-Dotations	370 395,47 €	487 439,40 €
014-Atténuation produits		0,00 €	<i>Dont Participation Carte Foot</i>		13 936,60 €
65-Gestion courante	5 710,36 €	6 500,00 €	75- Autres produits de gestion courante	29 901,39 €	19 710,00 €
66-Charges financières		10 000,00 €	77- Autres produits exceptionnels	30,00 €	0,00 €
67-Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €			
022-Dépenses imprévues	0,00 €	52 000,00 €	042- Opérations d'ordre de transfert entre section	3 219,06 €	4 359,92 €
023-Virement section Invest	0,00 €	36 212,04 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	157 371,89 €	113 719,83 €
042-Opérations d'ordre de transfert	11 955,69 €	18 490,36 €			
<b>Total des dépenses</b>	<b>511 501,74 €</b>	<b>752 416,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>640 166,49 €</b>	<b>752 416,00 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Prévision 2021</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Prévision 2021</b>
020-Dépenses imprévues	0,00 €	12 859,17 €	021- Virement section de fonctionnement	- €	36 212,04 €
16-Remboursement emprunt		0,00 €	1068- Affectation des résultats		14 944,92 €
20- Immobilisation incorporelles	5 969,60 €	0,00 €	10- Dotations, fonds divers (FCTVA)	2 742,65 €	- €
21- Immobilisations corporelles	39 233,27 €	1 851 596,63 €	13- Subventions d'investissement	7 784,54 €	- €
Opération Carte Foot		1 812 564,60 €	Opération Carte Foot		- €
Opération future		15 000,00 €	Opération future		- €
Hors opérations		24 032,03 €	Hors opérations		- €
dont RAR		1 548,72 €			
dont nouveaux crédits		22 483,31 €	16-Emprunt		1 812 564,60 €
23- Immobilisations en cours		- €	40- Opérations d'ordre de transfert	11 955,69 €	18 490,36 €
27- Autres immobilisations financières		0,00 €	001-Excédent d'investissement reporté	12 542,85 €	- €
040- Opérations d'ordre de transfert	3 219,06 €	4 359,92 €			
001-Déficit d'investissement reporté		13 396,20 €			
<b>Total des dépenses</b>	<b>45 202,87 €</b>	<b>1 882 211,92 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>35 025,73 €</b>	<b>1 882 211,92 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical procède au vote du Budget primitif 2021 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                      Contre : 0                                      Pour : 14

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix le Budget primitif carte foot 2021.

OBJET : RH : TABLEAU DES EFFECTIFS 2021

Suite aux différents recrutements et augmentation de travail, il est nécessaire de revoir le tableau des effectifs du syndicat pour 2021.

**TABLEAU DES EFFECTIFS 2021**

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	POSTE POURVU	T/S	C	DUREE HEBDOMADAIRE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
ADJOINT ADMINSTRATIF PPAL DE 1ere CLASSE	C	1	1	1		1 poste à 35h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	1		1 poste à 11h
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
ANIMATEUR PPAL DE 1ERE CLASSE	B	2	2	1	1	1 poste à 35h 1 poste à 28h
ADJOINT D'ANIMATION 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1		1	1 poste à 35h
ADJOINT D'ANIMATION	C	6	6		6	1 poste à 4.31h 5 postes à 7.84h
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1	1	1		1 poste à 35h
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DE 2EME CLASSE	A	1	1	1		1 poste à 24h30
		<b>13</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote du tableau des effectifs par scrutin ordinaire :  
 Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 14

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le tableau des effectifs.**

**OBJET : BUDGET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DSP**

Comme précisé lors du bilan des services, trois points sont à mettre en exergue dans un avenant à la convention d'affermage avec Léo Lagrange Ouest :

- Notification du reversement du bonus CTG directement au délégataire et non plus au délégué,
- Evolution de fonctionnement des demandes d'inscription au multi-accueil
- Evolution financière lié à l'option 2 validée par les élus tout à l'heure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote pour la signature de l'avenant n°1 à la convention DSP par scrutin ordinaire :  
 Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 14

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la signature de l'avenant n°1 à la convention DSP.**

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

Carte foot : communication officielle sur le transfert de la compétence carte foot au syndicat

Franck Breteau rappelle la procédure à suivre liée à la modification des statuts en 2019 et la nécessité d'un certain formalisme pour acter du transfert de la compétence des deux communes de Saint Georges du Bois et Pruillé le Chétif vers le syndicat.

Aussi, ce soir en informant officiellement les communes de ce transfert de compétence, celle-ci sera juridiquement applicable 30 jours après ce comité soit le 17 avril 2021.  
 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.